

Règlement du Championnat du Calvados adultes 2025(catégories : sen. sep. et vet)

Le Comité départemental des échecs du Calvados organise le Championnat du Calvados adultes (catégorie sen, sep. et vet.) 2025 le samedi 20 septembre 2025 et le dimanche 21 septembre 2025.

Lieu du jeu :

MEDIATEQUE DE MATHIEU, Rue de l'école 14920 MATHIEU

Article 1. PARTICIPATION

Article 1.1 Seules les personnes **adultes (catégorie :sen, sep et vet)**. titulaire d'une licence A peuvent participer.

Article 1.2 Les droits d'inscription sont de **20€** par participant.

Article 2. COMPETITION

Article 2.1 Le championnat se déroule en un tournoi unique pour tous les participants.

Article 2.2 Règles du jeu

Les règles du jeu sont celles de la Fédération international des échecs (FIDE) en vigueur aux dates du championnat.

Il est rappelé que la partie est terminée au bout du 2eme coups illégal achevé par une même personne.

Article 2.3 Appariements

Le championnat se déroule en 5 rondes au système suisse.

Si le tournoi comporte plus de 32 participants une accélération des appariements au système de Haley sera mise en place.

Article 2.4 Cadence du jeu

La cadence du jeu est de 50 minutes avec un incrément de 30 secondes dès le 1^{er} coup.

Article 2.5 La notation

Pendant toute la partie la notation est obligatoire

Article 2.6 Homologation

Les résultats des parties seront comptabilisés pour le classement standard de la FIDE

Article 3 : HORAIRE

- Pointage des participants le samedi 20 septembre **de 8h15 à 9h15**

1ère ronde samedi 20/09/2025 **9h30**

2ème ronde samedi 20/09/2025 **13h30**

3ème ronde samedi 20/09/2025 **16h30**

4ème ronde dimanche 21/09/2025 **9h30**

5ème ronde dimanche 21/09/2025 **13h30**

Remise des prix dimanche 21 :09 à 16h30

Article 4 : ATRIBUTION DES TITRES

Article 4.1 Attribution du titre de champion du Calvados adulte au premier du classement

Article 4.2 Attribution du titre de champion du Calvados vétéran

Article 5 : LES PRIX

Article 5.1 Il y aura 3 prix au classement général et 1 prix au premier vétéran

Article :6 L'ARBITRAGE

L'arbitre désigné est Basic Bosko Arbitre open 1

Article 7 : LITIGE

Lorsque un litige survient en cours de partie, celle-ci doit être poursuivie selon les directives de l'arbitre. Les joueurs peuvent faire appel des décisions de l'arbitre en rédigeant une réclamation qui doit être transmise à l'arbitre. Le litige est alors traité par la commission d'appel sportif de la Fédération Française des Echecs.

Article 8 :

Tous les participants et les spectateurs s'engagent à respecter ce Règlement Intérieur.

L'Arbitre Principal : Basic Bosko

L'Organisateur : Canonne Antoine